

L'ÉTERNITÉ DE MADAME R.

FRAGMENTS

" Ô mon pays si triste est la saison "

Le catéchisme selon François

Hervé, Alix et les autres

L'éternité de Mme R.

extrait de *La Douleur* de Marguerite Duras

Notre Père antiDoc

extrait de *La chanson de Riobé* de Anthony Point du Jour

Jérémie

extrait de la nouvelle *Jérémie* de Michèle Pierre-Louis

Prise de deuil

Pour demain

extraits de *Chant général* de Pablo Neruda
et de *Liberté sur parole* d'Octavio Paz

L'ÉTERNITÉ DE MADAME R.

FRAGMENTS

un spectacle conçu et mis en scène par
Michèle Lemoine

avec

Magali Comeau Denis
Sachernka Anacassis
Jehyna Sahyeir Célestin

création multimédia Tatiana Magloire

création lumière Raoul Junior Saint Cyr

régie son, vidéo et plateau
Alfred Désir et Patrick Amazan

accessoires Frantz Providence

production

Fondation Connaissance et Liberté
avec le soutien de fastforward



Le spectacle «L'Éternité de Madame R.» a été créé en juin 2014 pour clôturer le colloque international sur le thème « De la dictature à la démocratie ? Transition, mémoire, justice », organisé par l'Ecole normale supérieure en partenariat avec FOKAL, dans le cadre des travaux scientifiques conduits par l'ENS sur la mémoire et l'histoire contemporaine.

Comment évoquer, en une heure, et dans le cadre de la représentation, la dictature ? Cela ne peut se faire que de manière imparfaite, avec humilité et simplicité, sans essayer de tout dire, sous peine de faire un spectacle «documentaire» qui serait pesant et de toute façon lacunaire.

Les connaissances sur l'histoire de la dictature en Haïti sont encore fragmentaires : récits des parents, et des proches contemporains de cette période ; d'autres, plus

récentes, sont issues des recherches sur les victimes du duvaliérisme, dans le cadre de la collaboration entre FOKAL, l'association Devoir de mémoire-Haïti et le Collectif contre l'impunité.

Il faut donc choisir un angle : s'inspirer des faits, mais en laissant la plus large part à l'évocation et à l'imaginaire, en travaillant, dans le dépouillement, sur des instantanés, des images recrées, des fragments, en prenant comme fils rouges le souvenir, la douleur, le deuil, l'enfance, la parole, la transmission.

Travailler sur ce que l'on sait aujourd'hui et en particulier sur l'humain. Sur la mémoire et la transmission du passé. Tenter de se rapprocher des êtres, vivants ou morts, de s'attacher à eux pour mieux comprendre et pour lutter contre la méconnaissance, le silence et l'oubli.

Michèle Lemoine

Pendant trois décennies, le régime des Duvalier a assassiné des milliers d'Haïtiens, siphonné les caisses publiques, spolié un nombre incalculable de citoyens, exilé des milliers de personnes, institué une politique de terreur d'une ampleur inégalée par les pires dictatures de notre histoire. Il est unique par le contrôle qu'il exerça sur les institutions de l'État, la violence qu'il imposa sur la société civile, la domestication de l'armée, de l'Église et de la religion, et la terreur qu'il instaura dans les rapports sociaux et même familiaux.

La violence duvaliériste prit une dimension exceptionnelle dès 1963 lors de massacres d'innocents à la capitale. En 1964, année où François Duvalier se proclame président à vie, il commandite les massacres de plusieurs familles dans la ville de Jérémie. Ces assassinats n'étaient pas des accidents et ne constituaient pas des faits isolés. Les vagues de tueries frappaient toutes les personnes qui avaient un lien quelconque avec ceux qui étaient ouvertement hostiles ou «supposés» hostiles au régime. Elles constituaient la mise en application d'une politique de terreur élaborée, conçue et instituée par François Duvalier. Cette politique imprégnait la société civile avec une telle force que la moindre critique du régime ou d'un membre de celui-ci par n'importe quel individu, qu'il soit homme, femme, vieillard, adolescent ou enfant, paysan ou bourgeois, signait son arrêt de mort.

La dictature duvaliériste distillait au sein même de la société civile une telle peur qu'il était devenu impossible de faire confiance à qui que ce soit. On était condamné « à se parler par signes » car l'espace duvaliériste, le pouvoir duvaliériste interdisait toute proximité, toute intimité entre individus. Papa Doc était devenu la nation. On devait soit se soumettre, soit s'exiler, soit résister avec le risque de se retrouver avec sa famille six pieds sous terre.

d'après *L'État Duvaliériste*, texte publié sur le site <http://www.haitiluttecontre-impunite.org/>